CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Séance extraordinaire du lundi 8 novembre 2021

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures trente sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, M. Thierry BOURGUIGNON donne pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD, Mme Mary-Line COINDAT à M. Eric BODEAU, Mme Hélène FAIVRE à M. Laurent DAULNY, M. Patrice FILLOUX à Mme Marie-France GALBRUN, M. Thierry GAILLARD à Mme Catherine DEFEMME, Mme Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, Mme Marinette JOUANNETAUD à M. Jean-Jacques LOZACH, M. Valéry MARTIN à Mme Laurence CHEVREUX et Mme Renée NICOUX à M. Jean-Luc LEGER.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est ouverte.

Chers collègues, nous sommes réunis en séance extraordinaire à la demande, conformément au règlement intérieur, du Président du Groupe de la Gauche, M. Jean-Luc LEGER, et des 12 Conseillers départementaux, membres de ce groupe, par un courrier en date du 13 octobre dernier. Nous disposions donc d'un mois pour convoquer l'Assemblée départementale en séance extraordinaire. Nous avons attendu, le temps de recueillir les éléments nécessaires à votre compréhension quant à ce qui a déclenché la cellule de crise concernant le collège de CROCQ et les problématiques bâtimentaires, afin de pouvoir les partager avec vous, s'agissant de ceux qui nous ont donc été transmis jusqu'à ce jour.

Un additif au rapport vous est remis sur table. Il s'agit précisément d'un complément d'information quant à la situation du 4 novembre dernier. Compte tenu des délais d'envoi des rapports pour vous permettre de les examiner, sur celui-ci d'autres éléments nous ont été communiqués entretemps.

Des vœux et motions ont-ils été déposés ?...

Je constate que tel n'est pas le cas.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal des délibérations de la séance du 17 septembre 2021.

Ce procès-verbal appelle-t-il des remarques de votre part ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je le soumets à votre approbation. *(Adopté à l'unanimité.)*

L'ordre du jour appelle l'examen du rapport, objet de notre séance extraordinaire.

COLLEGE GEORGES NIGREMONT DE CROCQ DESORDRES STRUCTURELS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

RAPPORT N°CD2021-11/3/1

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Pour mémoire, le collège Georges Nigremont de CROCQ a été construit en 1979 par le Syndicat Intercommunal de Construction et de Gestion du collège de CROCQ, regroupant les communes de cet établissement. Conformément aux lois de décentralisation, il a été mis à disposition du Département en 1985.

Le 24 février 2021, le Département a confié un marché de maîtrise d'œuvre à un groupement d'entreprises pour réaliser les études nécessaires et le suivi des travaux de mise en accessibilité dudit collège, s'agissant notamment de l'installation d'un ascenseur pour desservir le 1er étage de ce bâtiment.

Ce groupement d'entreprises est composé de Sébastien Claveyrolat, architecte mandataire à Ussel, de SIGMA Ingénierie, bureau d'études structure à Brive-la-Gaillarde, de BEMP, bureau d'études fluides à AUBUSSON, et de COTECH, économiste de la construction à Brive-la-Gaillarde.

L'objectif de ce marché était de réaliser les travaux en 2022 conformément aux obligations réglementaires en matière d'accessibilité et de l'Ad'AP, l'Agenda d'Accessibilité Programmée du Département.

Pour ce marché, l'architecte et le bureau d'études structure ont réalisé un diagnostic du bâtiment existant, l'objectif de ce diagnostic étant de connaître l'état du bâtiment et de vérifier la faisabilité de notre projet, notamment pour l'installation d'un ascenseur permettant d'accéder à l'étage, comme je l'indiquais à l'instant.

Lors du diagnostic visuel, il a été constaté un défaut assez important sur la dalle béton du 1er étage dans l'une des classes et sur la dalle du rez-de-chaussée dans la salle d'études, faisant état de fissures et de déformations importantes.

Afin de compléter ce diagnostic, à la demande de l'architecte et du bureau d'études structure, le Département a fait réaliser, par la société ALPHA BTP OUEST de Limoges, des

carottages des dalles pour en connaître la composition et l'épaisseur, un repérage des aciers dans le béton par une technique non destructive permettant de « scanner » les aciers à l'intérieur du béton, et des mesures de la déformation des dalles. Ces prestations ont été réalisées uniquement au droit des désordres.

Le 7 octobre 2021, l'architecte et le bureau d'études structure sont venus présenter les résultats de ces investigations complémentaires à la Direction des bâtiments et collèges.

Les résultats ont montré que les aciers du béton sont insuffisants, trop petits et mal positionnés dans la dalle, que la déformation de la dalle du 1er étage est très importante – 4 cm, alors que la norme en vigueur de l'époque de construction limite cette dernière à 1,3 cm – et que l'épaisseur du béton de 35 cm de la dalle du 1er étage est également très importante, amenant une surcharge certaine. Après calcul, le dimensionnement de la dalle du 1er étage ne respecte pas les normes de l'époque de construction.

Le 8 octobre 2021, le bureau d'études structure, SIGMA Ingénierie, a transmis au Département un rapport de diagnostic, reprenant les résultats des investigations et concluant ainsi : « *Les constatations détaillées et les résultats des investigations menées par ALPHA BTP OUEST nous amènent à émettre les préconisations suivantes :*

- *mise en sécurité immédiate par mesures conservatoires du plancher bas R+1 investigué par ALPHA BTP OUEST ;*
- *application du principe de précaution qui engendre de mettre en sécurité immédiatement l'ensemble du bâtiment ;*
- *instrumentation de ce plancher pour suivi temporel et géométrique des déformations ;*
- *sondages complémentaires à réaliser sur l'ensemble des planchers du R+1 pour déterminer si les désordres relevés sont localisés ou globaux. »*

Par la suite, le Département a confié :

- une mission de diagnostic complet de l'ensemble du bâtiment auprès de Sébastien Claveyrolat, architecte, et de SIGMA Ingénierie, bureau d'études structure, permettant de vérifier les planchers, les poutres, les poteaux, les fondations et les fixations des panneaux préfabriqués des façades, suivant les investigations d'un bureau d'études extérieur ;
- une mission d'investigation complète de la structure du bâtiment à ALPHA BTP OUEST : carottages, relevés des déformations des planchers, recherche des armatures dans le béton par une méthode de scanner…
- une mission de diagnostic des fondations à ALPHA BTP OUEST : sondages à la tarière, à la minipelle, au pénétromètre dynamique…
- une mission d'assistance technique à l'APAVE.

En parallèle, les agents de la Direction des bâtiments ont installé des témoins au plâtre sur différentes fissures – murs et dallage – pour suivre l'évolution des éventuels mouvements du bâtiment. Un suivi hebdomadaire par ces mêmes agents est organisé. A ce jour, aucun mouvement n'a été constaté.

Toujours ce 8 octobre dernier, une cellule de crise a été organisée et cette dernière a décidé de fermer les bâtiments du collège. Cette cellule de crise regroupait la Préfecture, le Rectorat, la Direction des Services départementaux de l'Education nationale de la Creuse, M. le Maire de CROCQ, Mme la Principale du collège et les représentants, élus et services, du Département.

Le 13 octobre 2021, M. le Maire de CROCQ a pris un arrêté de péril imminent dans le cadre de la mise en sécurité du collège, faisant suite à la cellule de crise et au rapport du bureau d'études structure SIGMA Ingénierie.

L'APAVE a remis, le 14 octobre 2021, son premier rapport sur les conclusions du rapport de diagnostic du 8 octobre 2021 de SIGMA Ingénierie et confirme les conclusions émises.

Vous trouvez, en pièces jointes au rapport, le rapport de diagnostic du bureau d'études SIGMA Ingénierie du 8 octobre 2021, l'arrêté de péril imminent de M. le Maire de CROCQ du 13 octobre 2021 et le rapport d'assistance technique du bureau de contrôle de l'APAVE sur la première campagne de sondages du 14 octobre 2021.

Dans ces documents, vous avez pu prendre connaissance des constats techniques, notamment de toute la technicité dans l'élaboration des dallages et des désordres constatés. En particulier, certaines alvéoles en carton se sont affaissées lors du coulage du béton, entraînant une surcharge sur le dallage et le système « poteaux-poutres ».

Si vous avez des questions sur ces documents et sur ce qu'il en est aujourd'hui, je suis prête à y répondre.

Mme LA PRESIDENTE. – En cet instant, je voudrais commencer par remercier tous ceux qui nous ont accompagnés dans cette situation de crise : l'Etat, que ce soit la Préfecture ou la Sous-préfecture, tout comme l'Education nationale, le DDEN et l'Inspection d'académie. Je tiens également à remercier la Principale du collège qui est assez formidable, ayant même pris l'initiative cette semaine de transmettre aux collégiens et aux familles, via l'ENT, un petit film. Je pense aussi aux enseignants, à l'équipe pédagogique qui a été remarquable pendant les deux semaines de cours qui se sont déroulés en distanciel.

Bien entendu, je n'oublie pas tous les agents du collège de CROCQ. Le service restauration s'est mobilisé très rapidement pour pouvoir continuer à accueillir les élèves du primaire. Dans le nouvel espace que nous avons trouvé, ces jeunes élèves ont ainsi pu avoir accès à des temps de restauration comme ils en avaient l'habitude au sein du collège. Je remercie également tous les agents techniques et d'entretien de ce collège qui se sont aussi grandement mobilisés pour organiser le déménagement dans ce collège transitoire. Je n'oublie pas non plus les agents de l'UTT d'AUBUSSON qui ont été mis à contribution pour les aider dans cette phase de déménagement et d'installation.

Je tiens à saluer notre équipe de la Direction des bâtiments et collèges en la présence de M. BOISSIER aujourd'hui à nos côtés, comme il l'est depuis le début de cette crise et même auparavant dans le cadre du pilotage et du suivi de l'Ad'AP, l'Agenda d'Accessibilité Programmée du Département. Je le remercie devant vous tous de sa forte implication, que ce soit ici en interne ou au sein de l'UTT et du collège. A ses côtés, je remercie également M. MERPILLAT, DGA, et M. BOMBARBIER, notre DGS, des relations fortes ayant été instaurées avec la commune de CROCQ, M. le Maire et ses agents.

En fait, cette cellule de crise a été opérante et, par bonheur, nous avons trouvé une solution alternative en l'espace de quelques jours.

Ce nouvel établissement temporaire, propriété des Œuvres universitaires du Loiret, dit colonie de vacances/classes vertes, situé à quelques dizaines de mètres du collège actuel, permet donc d'accueillir les collégiens. Même si cet établissement avait déjà reçu un avis favorable de la Commission de sécurité, nous avons tenu – et M. le Sous-préfet en a été évidemment d'accord – au passage d'une nouvelle Commission de sécurité. Il en a été ainsi le 27 octobre dernier. Je vous lis le mail du Sous-préfet : « *Avis favorable à l'exploitation des trois bâtiments qui seront exploités à cette occasion. Seul le bâtiment C était assorti d'une prescription importante pour un défaut de batterie du système de sécurité incendie. J'ai depuis obtenu l'assurance du changement de la batterie défectueuse, garantie par une attestation de l'entreprise concernée. La rentrée peut donc s'opérer.* » Cette rentrée a donc lieu ce matin avec un établissement sous avis favorable.

Telles sont les précisions que je souhaitais apporter, mais je tiens une nouvelle fois à adresser des remerciements appuyés à tous ceux qui se sont mobilisés pour que cette rentrée puisse se dérouler aujourd'hui en présentiel.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Madame la Présidente, chers collègues, la fermeture d'un collège est un fait suffisamment rare et grave pour que nous ayons demandé la tenue d'une séance plénière exceptionnelle, d'autant plus que nous avons appris cette décision de fermeture, d'abord, par les réseaux sociaux et, ensuite, par la presse.

Aujourd'hui, nous avons plusieurs interrogations.

Le rapport indique qu'au printemps de cette année, à l'occasion d'études pour la mise en accessibilité du collège de CROCQ, un diagnostic a fait tout de suite apparaître des défauts de structure du bâtiment. C'est ce que Mme BUNLON nous a rappelé.

En bas de la page 10 du rapport que vous nous avez fourni, il est indiqué que le 7 mai 2021, une « première diffusion » – ce sont les termes employés – du diagnostic de SIGMA Ingénierie permettait de savoir, à la suite de deux visites fin avril, que différents désordres et autres défaillances mécaniques avaient été constatés. A ce moment-là, SIGMA Ingénierie formule plusieurs préconisations qui sont inscrites page 14 du rapport que vous nous avez envoyé, dont celles-ci : « *L'application du principe de précaution engendre de mettre en sécurité immédiatement l'ensemble du bâtiment* », ainsi que « *la mise en sécurité immédiate par mesures conservatoires du plancher bas R+1* ».

Alors, nous sommes tous en droit de nous demander pourquoi les élus du Conseil départemental, les parents et les personnels n'ont pas été informés en mai-juin des risques liés aux désordres structurels ou du moins des désordres structurels eux-mêmes parce que j'imagine bien qu'à cette époque, nous ne pouvions pas savoir quels étaient les risques précis. En tout cas, des désordres avaient été constatés et des préconisations avaient été faites, et ce au mois de mai.

Pourquoi les mesures de précaution préconisées par le cabinet indépendant n'ont-elles pas été prises à la fin de l'année scolaires 2021 ?

Pourquoi la fermeture du collège n'a-t-elle pas été décidée à cette période-là ?

Pourquoi, lors de la dernière Commission permanente, aucune information n'a été donnée aux élus, alors même qu'en fin de réunion – nous nous en souvenons –, nous avons pris le temps d'échanger sur différents sujets et que dans l'après-midi, les premiers articles étaient en ligne ?

Quelles solutions pourraient être trouvées pour après les vacances d'hiver, quand les gestionnaires de la colonie de vacances vont réinvestir les lieux ? Je suis là sur « l'après ».

Quelle serait votre décision si les coûts de réhabilitation s'avéraient particulièrement élevés ?

Enfin, quid de l'état des bâtiments des autres collèges, en particulier les plus récents ? Nous ne vous ferons pas le procès de ne pas nous avoir donné ce matin les informations précises sur l'état bâtimentaire des collèges, mesurant bien qu'il vous aurait fallu plus de temps. Aujourd'hui, la priorité est bien celle de l'examen de l'état du collège de CROCQ.

En résumé, personne, si ce n'est les entreprises qui ont construit, ne peut être tenu pour responsable de l'état très dégradé du collège, mais vous l'aurez compris, nous soulevons aujourd'hui deux problématiques ; d'une part, celle de la communication et de l'information, donc de la transparence, et je reviens au mois de mai ; d'autre part, celle de la réactivité et je reviens toujours au mois de mai.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce dossier fait-il l'objet d'autres questions ?...

Je propose de donner la parole à M. BOISSIER, pour répondre aux points techniques soulevés à l'instant par M. LEGER.

M. BOISSIER, Directeur des Bâtiments et des Collèges. – Je pense que s'instaure une confusion parce que le premier rapport remis par SYGMA date, en effet, du mois de mai, mais concluait au constat d'un désordre et préconisait d'engager des investigations pour en connaître l'origine. En revanche, au mois de mai, jamais une conclusion ne visait la mise en sécurité du bâtiment. Ce sont bien les investigations complémentaires qui, menées en juillet et septembre, ont permis de conclure en une mise en sécurité.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de cette précision qui permet de lever ce premier point.

Peut-être puis-je ajouter que nous étions le vendredi 8 octobre en Commission permanente, réunion à l'issue de laquelle le Directeur général des Services m'a informée, en présence de M. BOISSIER, des résultats de ces expertises complémentaires. Sans tourner autour du pot et sans même attendre une demi-journée, j'ai immédiatement demandé que soient prises toutes les nécessaires décisions pour fermer le collège. C'est ce que l'on appelle le principe de précaution. Certains disent que les élus ont trop souvent tendance à ouvrir le parapluie et, en la circonstance, je l'ai ouvert très grand. Du reste, si ce n'était un parapluie, c'était même un parasol ! En tout cas, pour moi, il n'était pas entendable que nous prenions quelques risques que ce soit.

Comme je le soulignais précédemment, nous accueillons dans ce collège les enseignants, les équipes de l'Education nationale, les collégiens et, de surcroît, le temps de la restauration, les enfants du primaire et de la maternelle de CROCQ.

Telles sont les raisons pour lesquelles la cellule de crise s'est tenue dès l'après-midi du 8 octobre. Qui plus est, j'ai décidé avec mes collègues d'en informer le plus rapidement possible, via la presse et les réseaux sociaux, toutes les personnes qui pouvaient être concernées, en particulier les collégiens et leurs familles.

Par ailleurs, dès le lendemain matin, nous étions à CROCQ, sachant que M. SAUTY m'accompagnait, avec les représentants de l'Etat, en l'occurrence de l'Education nationale, et les services pour, lors d'une réunion publique, présenter la situation de la façon la plus transparente possible aux parents d'élèves présents.

Je n'ai pas pu réagir plus vite puisque je ne le savais pas le matin lorsque nous étions en Commission permanente.

M. LEGER. – Pourtant, dès l'après-midi de la Commission permanente, nous trouvions déjà sur Internet l'état des articles qui allaient paraître sur support papier le lendemain ou le lundi.

Mme LA PRESIDENTE. – Quel support papier ?

M. LEGER. – Je n'ai pas souvenir précisément de la date de parution des articles concernant l'alerte sur le collège de CROCQ et la fermeture envisagée.

Mme LA PRESIDENTE. – Des articles de presse ?

M. LEGER. – Oui, des articles de presse !

Mme LA PRESIDENTE. – Eh bien, sachez que la cellule de crise demandait – telle était notre volonté – que la presse soit immédiatement tenue au courant. Telle est la transparence, monsieur LEGER ! Je préférais informer le maximum de personnes pour éviter le moindre doute possible. Vous le savez, la Creuse est un petit département et CROCQ est une petite bourgade et si nous n'avions pas été clairs et transparents, de toute façon, la presse et d'autres se seraient intéressés à l'affaire. J'ai donc préféré que soit expliquée la situation de la façon la plus neutre et la plus rapide possible.

M. LEGER. – En tout cas, vous conviendrez qu'il n'est pas agréable pour les élus de découvrir à la fin de la Commission permanente, lors d'une discussion en aparté que déjà sur les réseaux sociaux, il était fait état des graves dangers pesant sur le collège de CROCQ.

Mme LA PRESIDENTE. – Non, c'est une erreur ! J'ai pris la décision vers 11 heures 30 / 12 heures, suite à la Commission permanente. Il ne pouvait donc pas y avoir d'informations auparavant puisque je n'avais pas pris de décision. Nous l'avons décidé en réunion de crise après la Commission permanente.

M. LEGER. – Pourtant, je peux vous dire que déjà la veille, des informations que je n'avais même pas vues circulaient…

Mme LA PRESIDENTE. – Dès la veille, dites-vous ? Je suis vraiment surprise que vous ayez été mieux informé que moi, monsieur LEGER !

M. LEGER. – Non, justement je ne l'étais pas…

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous rappelle que j'ai été informée de la situation le vendredi 8 octobre en fin de matinée. Par conséquent, si avant vous aviez déjà des informations, c'était par d'autres réseaux qui sont les vôtres au sein de je ne sais quelle structure ou collectivité.

M. LEGER. – Absolument pas !

Mme LA PRESIDENTE. – Alors, démontrez-moi que figuraient sur le site du Conseil départemental des informations avant le vendredi midi !

M. LEGER. – Ce n'était évidemment pas sur le site du Conseil départemental…

Mme LA PRESIDENTE. – Ah !

M. LEGER… mais justement, telle est la difficulté : des informations, voire des interrogations circulaient déjà sur des réseaux…

Mme LA PRESIDENTE. – Non, ce n'est pas vrai !

M. LEGER. – Si !

Mme LA PRESIDENTE. – Ce sont vos réseaux, à vous, monsieur LEGER !

M. LEGER. – Absolument pas ! A l'issue de la CP, il m'a été dit : « Tiens, regarde ce qui se passe sur les réseaux ! », sachant que je ne suis pas, si je puis dire, l'un des plus grands pratiquants de cette « religion-là » !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur LEGER, personne n'était encore au courant, pas même Mme la Principale ! C'est en cellule de crise que j'ai donné le mot d'ordre : « 0 risque et transparence ! » Par conséquent, si vous aviez des informations, elles sont venues d'autre voies.

M. LEGER. – Absolument pas ! Justement, je n'en avais pas et j'aurais préféré que nous en ayons ! Ce matin-là, nous avons discuté de tout et de rien, notamment de la présence médicale. L'ambiance était d'ailleurs plutôt constructive, mais pas un mot sur le fait que depuis le mois de mai, vous auriez tout de même constaté une situation assez inquiétante sur le collège de CROCQ, mais que peut-être, avec des informations complémentaires, etc. Non, pas un mot !

Compte tenu d'un décalage dans l'information, il est toujours désagréable d'apprendre ce qu'il en est après les autres.

Je reviens sur la date du 7 mai…

Mme LA PRESIDENTE. – Attendez, je souhaite apporter une précision. Soyez assuré que si ce collège avait été celui de FELLETIN, par exemple, vous auriez participé, en tant que Conseiller départemental, à la cellule de crise. Malheureusement – ou heureusement ! –, le collège concerné est celui de CROCQ sur le canton d'AUZANCES. C'est ainsi que nous avons été, M. SAUTY et moi-même, Conseillers élus de ce canton, dans la cellule de crise, avec Mme BUNLON par la suite, bien entendu. Qui dit cellule de crise dit se dépêcher et faire vite, sans tergiverser, et c'est à la suite de la tenue de cette cellule de crise que nous avons tenu la presse informée.

La parole est à M. SAUTY pour un témoignage peut-être…

M. SAUTY. – Pour avoir suivi le dossier de près comme vous depuis un moment, il est légitime de formuler ce type de commentaires et d'avoir des interrogations. Comme vous l'avez dit, madame la Présidente, CROCQ est une petite commune. Nous avons appris ces informations le vendredi 8 octobre après la CP. Ce n'est donc pas en réunion que nous aurions pu en parler ! Je me souviens que nous étions alors montés dans votre bureau. Par conséquent, je ne sais pas comment certains les auraient apprises pendant la CP !

C'est à la suite de cette annonce que s'est tenue, à 14 heures, cette réunion de crise. Il s'en est ensuite suivi la communication auprès des élèves et parents d'élèves, puis le communiqué de presse et, le lendemain, la réunion publique. Mais entre cette réunion publique du samedi et celle du samedi deux semaines plus tard, nous avons entendu une multitude de rumeurs du style : « Ça y'est, ils ont trouvé le prétexte pour que soit fermé le collège… » et que sais-je encore ! Franchement, c'était insupportable, d'autant qu'il nous tombe à tous une tuile sur la tête. Nous avons été les plus transparents possible et nous avons dit tout ce que l'on savait le samedi matin, tandis que nous n'en savions pas beaucoup, indiquant qu'il fallait attendre

certaines conclusions du rapport. Une fois que nous les avons eues, c'est à la seconde que nous avons communiqué.

Monsieur LEGER, vous dites que des informations circulaient déjà la veille et que nous devions en avoir communication, mais non ! Si nous avions eu ces informations, immédiatement nous aurions été réactifs.

Tenir de tels propos nourrit un climat délétère, alors que nous essayons de réagir au mieux et nous avons eu la chance de trouver une solution alternative juste à côté dudit collège.

A CROCQ, nous avons tenu à rassurer tout le monde, en disant bien que non, nous ne voulions pas fermer le collège. D'ailleurs, même l'Education nationale a joué le jeu au maximum, en disant que tout serait mise en place pour trouver une solution au sein même de la commune. Or, là, vous essayez, monsieur LEGER, de refaire de match, en insinuant que nous savions ceci ou cela ! Si tel avait été le cas, nous aurions évidemment anticipé.

Mme LA PRESIDENTE. – Quoi qu'il en soit, il est aussi à préciser que ce n'est pas le Conseil départemental qui ferme le collège. C'est au regard des éléments qui nous ont été transmis le vendredi 8 octobre que nous avons jugé dans le cadre de cette cellule de crise qu'il fallait, le Département étant propriétaire par mise à disposition des bâtiments, fermer ce collège. L'Education nationale a pris la décision de suivre cette proposition et il revenait au Maire de CROCQ de prendre un arrêté de fermeture du collège. C'est un établissement recevant du public et ce n'était pas à Valérie SIMONET de fermer l'accès à cet établissement, mais nous avions, bien évidemment, des arguments pour éviter de prendre le moindre risque.

M. LEGER. – Après avoir évoqué « l'avant », il convient de parler de « l'après » et donc du « presque immédiat ». Avez-vous eu l'occasion de réfléchir à l'après-vacances d'hiver ? La colonie de vacances réinvestit-elle les lieux seulement pour les vacances de février ? Quelles projections avez-vous faites ? Par ailleurs, avez-vous déjà réfléchi à « l'après-après », c'est-à-dire au montant éventuel des travaux ? Jusqu'où êtes-vous capables de vous engager *a priori* sur les coûts de reconstruction ?

Mme LA PRESIDENTE. – La séance consacrée au débat d'orientations budgétaires prévue dans quelques semaines tombe bien, si je puis dire, puisque nous pourrons ainsi évoquer ce sujet comme d'autres, s'agissant en tout cas des investissements pour répondre à nos besoins départementaux. Vous le savez bien, j'ai souvent soulevé la question au cours de ces six dernières années.

L'urgence était de trouver une solution, un collège temporaire. Le Maire de CROCQ s'est beaucoup investi et nous avons donc trouvé ce lieu. Nous avons fait en sorte, en l'espace de 15 jours, en tout cas moins de trois semaines, de le rendre accessible de façon globale et générale afin que les collégiens, y compris dans les espaces de restauration pour les élèves du primaire et de la maternelle, puissent être, avec le moins de désagréments possible, dans le contexte dont ils ont à connaître habituellement. C'est le cas et d'ailleurs, un travail a été fait avec la région au titre du transport scolaire, avec trois minutes de décalage sur les horaires de bus le soir. Tout s'est donc mis en place, en espérant que tout se passera bien.

La Fédération des Œuvres universitaires du Loiret nous a précisé souhaiter récupérer ses bâtiments à partir du 15 février. Depuis que nous le savons, c'est-à-dire depuis le 8 octobre, les services travaillent en ce sens, s'agissant du déménagement, de l'emménagement, de la convention avec ladite Fédération, de toute l'organisation et du suivi précis de la suite des diagnostics. Ce n'est qu'une fois ces diagnostics achevés que nous saurons si les réparations peuvent être réalisées et si elles ne sont pas réalisables, si nous devons reconstruire un collège, où, sous quel format, comment et de quelle capacité ?

Avec Mme BUNLON, nous nous sommes penchées sur la question des territoires éducatifs ruraux. C'est un peu la vision qui était la nôtre au regard des travaux qui seront à engager dans les années à venir sur tous les collèges. Nous avions parlé de la rentrée ici, à SAINT-VAURY et GUERET, où il serait intéressant de travailler sous ce format-là, avec l'Education nationale et les communes riveraines qui desservent un collège, pour essayer d'anticiper les besoins réels, de savoir ce que l'on peut éventuellement mutualiser, etc.

Nous sommes donc en train de travailler toutes ces possibilités et pistes. Se pose aussi la question de la location des classes dont nous savons que cette pratique existe souvent dans certaines communes. Des écoles en reconstruction ont fait appel de façon temporaire à ce genre de système modulaire afin de pouvoir accueillir les élèves, le temps des travaux.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Une simple précision concernant le rapport SIGMA, avec les conclusions afférentes notamment au principe de précaution, pages 12 à 14. N'y figure pas de date, mais je suppose que c'est celui du mois d'octobre. En fait, sur la page de garde dudit rapport, figurent deux dates, celles du 7 mai et du 8 octobre 2021.

M. LEGER. – L'ambiguïté est là puisqu'il est mentionné « première diffusion » sous ces deux dates.

M. BOISSIER, Directeur des Bâtiments et des Collèges. – Le rapport que vous n'avez pas est celui du 7 mai et c'est celui qui conclut en la nécessité de procéder à des diagnostics complémentaires pour savoir d'où provient le désordre.

M. BODEAU. – Celui-ci, nous ne l'avons pas, en effet. Par conséquent, celui qui figure en pièce jointe au rapport est celui du 8 octobre, n'est-ce pas ?

M. BOISSIER, Directeur des Bâtiments et des Collèges. – Exactement ! Lequel a été présenté aux services le 7.

M. BODEAU. – C'est logique car s'il s'était agi de celui du 7 mai, c'eût été ennuyeux !

Mme LA PRESIDENTE. – Il aurait été vraiment ennuyeux, en effet, que les services ne nous fassent pas remonter de tels désordres, mais je leur fais suffisamment confiance pour savoir qu'il ne saurait en être ainsi.

M. BODEAU. – Permettez-moi de préciser qu'il ne s'agit nullement d'un procès d'intention, mais d'une simple question.

Mme LA PRESIDENTE. – Justement, c'est ainsi que cela fonctionne !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – A travers sa question, Eric BODEAU pose le problème de l'ambiguïté de ce rapport : que savions-nous précisément le 7 mai, sachant qu'il y est écrit, s'agissant du diagnostic, « première diffusion » à cette date ? Nous étions donc en droit de nous demander quelles étaient précisément les données dont vous disposiez au 7 mai.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est bien mentionné la date du 08/10, mais il vrai que c'est écrit en tout petits caractères, si bien que c'est très peu lisible, en effet.

M. LEGER. – Sauf, et j'y reviens, qu'au bas de la page 10, figure aussi la date du 07/05 sous la mention : « première diffusion ».

Mme LA PRESIDENTE. – Ce document de SIGMA est le rapport complémentaire que nous avons demandé au regard des conclusions du rapport du 7 mai.

M. LEGER. – Alors, puisque M. SAUTY parlait d'une nécessaire transparence car évidemment en de telles circonstances, grande est l'émotion et nombreuses sont les interprétations et les bruits qui courent, pourrions-nous être en droit de demander que nous soit communiqué le rapport du 7 mai ?

Mme LA PRESIDENTE. – Bien sûr.

M. LEGER. – Ainsi, sera évitée toute interprétation.

Mme LA PRESIDENTE. – Jérôme BOISSIER ayant sous les yeux les conclusions de ce rapport, il va vous les lire.

M. BOISSIER, Directeur des Bâtiments et des Collèges. – Voici lesdites conclusions :

« *Les constatations détaillées précédemment nous amènent à préconiser la réalisation d'une étude de la structure existante avec :*

- sondage pour déterminer la nature exacte des planchers haut et bas du rez-de-chaussée,

- ferroscan sur les éléments structurants en béton armé, planchers et poutres, pour déterminer l'ensemble du ferraillage,

- scléromètre afin de déterminer la résistance des bétons existants.

« L'ensemble des données récoltées permettront de se prononcer sur les désordres observés et leur impact sur la résistance mécanique des éléments structurels.

« Une notice sur les sondages avec repérage est présentée en annexe. »

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur BOISSIER.

Chers collègues, ce rapport du 7 mai dans sa complétude vous sera, bien entendu, fourni.

A ce stade des précisions, auriez-vous d'autres remarques à formuler ?...

En termes de communication, en premier lieu, nous avons alerté en priorité les Conseillers départementaux des cantons qui ont fait partie de la cellule de crise. Nous procéderons toujours de la même façon et c'est d'ailleurs ainsi que nous procédons généralement.

En second lieu, nous avons pris connaissance de ces informations au travers de ce rapport du 7 octobre qui nous a été transmis le 8. M. BOISSIER en a récupéré les conclusions et les a transmises aux DGA et DGS et c'est en fin de matinée, à l'issue de la Commission permanente, que nous en avons été alertés. Nous avons pris la décision de ne prendre aucun risque et d'être les plus transparents possible, d'en informer la presse et de nous rendre à CROCQ le lendemain matin pour parler en direct avec les parents.

Je maintiens donc qu'il n'y a pas eu de communication de ma part tant que nous n'avions pas eu connaissance avant la fin de matinée de ces informations et la tenue de cette cellule de crise, le 8 octobre.

Que vous dire de plus ? Nous avons continué à être transparents et nous avons reçu France 3 devant ledit collège et lors des réunions publiques, ce qui a permis aux journalistes d'interroger les parents, la Principale et le Maire. Souhaitant être présents, ils sont revenus 15 jours après, le 23 octobre. Par ailleurs, des articles sont parus dans la presse écrite quotidienne et des bulletins ont été diffusés sur France Bleu. Beaucoup de choses ont été dites et je trouve que c'est tout à fait normal.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – En complément du débat, je veux simplement rappeler, comme il a été évoqué en préambule, que nous étions dans une phase de mise en accessibilité de ce

collège, avec des travaux importants. Ces éléments viennent nous toucher, mais nous permettent aussi de nous projeter, de savoir exactement – et c'est ce à quoi je m'attache surtout – quel sera le diagnostic et ce qu'il ressortira de ces études complémentaires de manière à ce que nous puissions prendre les bonnes décisions.

Monsieur LEGER, vous vous inquiétez de « l'après-après » pour reprendre vos mots, lequel ne peut s'envisager que lorsque nous aurons les diagnostics.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Une question pratique : il vient de nous être brièvement donné lecture des conclusions du rapport du 7 mai ; n'était-il pas possible alors d'anticiper puisque les premières conclusions étaient tout de même déjà inquiétantes ? Certes, je n'y connais rien, mais à entendre lesdites conclusions que nous rapportait à l'instant M. BOISSIER, la situation me paraissait alors déjà inquiétante.

Mme LA PRESIDENTE. – N'étant pas maître du dossier technique, je préfère laisser M. BOISSIER s'exprimer sur le sujet.

M. BOISSIER, Directeur des Bâtiments et des Collèges. – A l'époque, c'était assez inquiétant pour créer la trémie dans la dalle afin d'installer l'ascenseur, mais en toute franchise avec vous, nous ne pensions pas découvrir une telle situation, malgré la présence de déformations et de fissures. Pour l'avoir constaté sur place, rien n'était évident. Nous avons en termes de patrimoine beaucoup de bâtiments qui font l'objet de fissures, lesquelles n'engendrent pas de problèmes structurels. En toute franchise, nous ne pensions pas du tout arriver à ces conclusions.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est vrai que depuis un mois, j'ai tendance à regarder un peu partout ce qu'il en est et à constater là une fissure, ainsi que dans le bureau, et ce dans les vieux bâtiments et, fait plus inquiétant, dans des bâtiments neufs. Je me souviens avoir visité en 2015 le Conservatoire départemental de musique accueilli dans l'un des bâtiments les plus récents, sur lequel il avait été constaté des désordres, ce qui avait donné lieu à des expertises. Dans le collège d'AUZANCES également, nous avons repéré quelques fissures dans la salle d'évolution de sport. Nous entendons dire que les quatre précédents étés qui ont été très secs ont fait bouger les sols. Je sais que le collège d'AUZANCES a été construit sur des prés marécageux. Nous avons donc tous intérêt, quelles que soient nos responsabilités, à veiller à tous les bâtiments que nous mettons en exploitation. Serait-ce lié au changement climatique ou, comme vous l'aurez compris à la lecture de ces rapports, à des techniques de construction dans les années 80 qui étaient loin d'être celles d'aujourd'hui ? Tandis que nous parlons toujours de normes et de diagnostics qui nous coûtent cher, j'espère au moins qu'ils seront efficaces pour les décennies à venir afin d'éviter ce genre de désordres.

Prenons un autre exemple : le pont de CROZANT. Construit après la Seconde Guerre mondiale, dans ces années où le béton était de moindre qualité, il faut le refaire et ce sont 3 M€ dont nous nous serions bien passés !

Ce collège a été construit dans les années 80 et des désordres sur de tels bâtiments risquent d'apparaître de plus en plus fréquemment. Il nous faudra extrêmement y veiller, mais c'était, certes, déjà le cas.

M. BOISSIER vient de vous rappeler que c'est dans le cadre de travaux de mise en accessibilité que des diagnostics plus approfondis sont réalisés sur les bâtiments, en particulier les collèges. Or ce sont 63 bâtiments recevant du public qui sont propriété du Conseil départemental, ce qui n'est pas rien ! Ce fut à l'occasion de ces travaux de mise en accessibilité que des désordres structurels ont été découverts au collège de CROCQ, mais ce sera peut-être aussi le cas dans les mêmes conditions pour d'autres bâtiments, alors que des désordres techniques ne sont pas visibles.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Que vous ne puissiez pas savoir au mois de mai à quel point l'affaire était grave, bien sûr nous vous croyons complètement et nous ne vous ferons pas du tout ce procès. Nul n'est devin et nul d'entre nous n'est suffisamment technicien pour, à partir de fissures, imaginer de tels désordres structurels, pour reprendre les termes techniques. En revanche, là où nous ne serons pas d'accord ce matin – et je comprends pourquoi –, il nous semblait, comme l'a dit Marie-France GALBRUN, que déjà la situation pouvait potentiellement être suffisamment grave pour nécessiter une information *a minima* des Conseillers départementaux. Vous auriez pu nous dire : « Eh bien, voilà ! En substance, sachez qu'il y a un petit souci sur un collège que l'on constate quand même rarement parce que le fait est rare, et que nous allons provoquer des inspections complémentaires. » Pas plus, pas moins ! Je pense qu'une telle démarche pouvait et aurait dû être faite.

J'imagine que, forts de ces faits, vous avez peut-être missionné des expertises complémentaires sur d'autres collèges de cette même génération. Est-ce le cas ? Vous sembliez dire que oui dans votre propos précédemment. Aurons-nous des résultats à un certain moment ? Quand on a autant de collèges en responsabilité, je suppose qu'à partir de là, on commence à se dire : « Mince, pourvu qu'une telle situation n'arrive pas ailleurs ! »

Mme LA PRESIDENTE. – Et sur d'autres bâtiments !

M. LEGER. – Oui.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tiens tout de même à vous rappeler un point précis : au mois de mai, il s'agissait, non pas d'une étude-diagnostic sur l'ensemble du collège…

M. LEGER. – J'ai bien compris.

Mme LA PRESIDENTE… mais de l'implantation d'un ascenseur qui nécessitait de façon partielle une étude sur une partie du bâtiment. C'est dans le cadre de ce projet d'implantation

d'un ascenseur – et heureusement d'ailleurs qu'il était prévu à cet endroit-là ! – qu'ont été découverts des désordres d'ordre général.

Monsieur BOISSIER, pouvez-vous peut-être repréciser ce que nous avons demandé, nous élus, au regard des difficultés rencontrées au collège de CROCQ ?

M. BOISSIER, Directeur des Bâtiments et des Collèges. – En complément de ce qui a été dit, dans notre malheur, nous avons eu la chance, si je puis dire, de tomber sur ces désordres à l'occasion de l'endroit précis d'implantation de cet ascenseur. Il aurait été prévu de l'implanter 5 mètres plus loin, étant donné que la dalle n'avait aucun problème structurel, nous l'aurions installé sans nous rendre compte du désordre important dont fait l'objet la dalle en question.

En première analyse, les agents du collège et des UTT vont procéder à un repérage photographique et sur plan des désordres constatés sur le bâtiment afin de commencer à identifier la problématique, si problématique il y a, en essayant de lier cette approche au système constructif de l'époque.

Malheureusement, quasiment tous les collèges ont été construits avant la décentralisation des années 80. Ce n'était donc pas par le Département, mais par des syndicats ou des communes. Notre principale difficulté réside dans le fait de retrouver les archives de ces bâtiments. Nous avons cherché sur CROCQ, ce collège étant pourtant l'un des derniers construits dans ces années-là. Il l'avait été par le syndicat, avec une délégation de maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux par la DDE à l'époque. Le dossier était censé être à la DDE, mais avec les transferts de compétence, à un moment donné les archives ont disparu.

Par voie de conséquence, nous n'avions aucune idée du système constructif mis en œuvre à l'époque. C'est dans le cadre du diagnostic complet qui a été réalisé – les premiers sondages l'ont été voilà une quinzaine de jours – que nous avons découvert un système constructif que même le bureau d'études structure et la société ALPHA BTP qui, elle-même, réalise des sondages quasiment tous les jours dans les bâtiments ne connaissaient pas. Elle a été obligée de contacter le CSTB pour savoir si le système constructif en question, avec ces alvéoles en carton au milieu des dalles, existait bien. Il s'est avéré que c'était des systèmes qui avaient, en effet, été développés dans les années 60-70, à l'époque de constructions massives d'établissements scolaires, collèges et lycées.

Telle est la principale difficulté : retrouver le système constructif et le lier aux fissures que nous pourrions découvrir.

Mme LA PRESIDENTE. – D'autres questions ou remarques ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nos derniers collèges sont Martin Nadaud, année 70, et celui de BOUSSAC…

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – Le dernier à avoir été construit !

M. LEGER… les autres étant plus anciens. Vraiment les plus anciens sont Marouzeau…

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, 1887 ! C'est le cas aussi de celui de BOURGANEUF, dans les années 1900.

M. MORANÇAIS. – Celui de CHENERAILLES date de 1973.

Mme LA PRESIDENTE. – 1973, en effet ! Qui dit mieux ?

M. LEGER. – C'est donc toute une génération de collèges envers laquelle il s'agira d'être vigilant.

M. BOISSIER, Directeur des Bâtiments et des Collèges. – Les collèges de CHENERAILLES, BONNAT et CHATELUS sont à peu près de la même génération que celui de CROCQ. Celui de CHAMBON date du début des années 70. Ensuite, quelques-uns, comme les collèges d'AUZANCES et de BENEVENT ont une dizaine d'années de plus et datent des années 60. Celui d'AHUN qui date des années 70 a fait l'objet de diagnostics dans le cadre de la rénovation énergétique. Sur ce collège, *a priori* il ne devrait pas y avoir de soucis.

Surtout, concernant le collège de CROCQ, il ne faut pas perdre de vue que le problème, lequel a été découvert dans les diagnostics complets, est bien d'origine. En fait, il s'agit d'un problème de mise en œuvre du béton qui a été caché par l'entreprise à l'origine.

M. LEGER. – Dans les collèges de cette génération, années 64-70, est-il envisagé de réaliser des carottages des dalles afin de savoir si la mise en œuvre du béton est bonne ou pas ? Est-ce prévu ou non ?

M. BOISSIER, Directeur des Bâtiments et des Collèges. – Avec le relevé auquel il sera procédé par les agents et les UTT, si l'on ne constate pas de désordres majeurs ou du moins, sachant que tout est dans la mesure, de fissures importantes, il sera d'emblée intéressant de retrouver le système constructif. Si dans ces collèges, ce n'est pas le même que celui de CROCQ et s'il s'agit de dallages beaucoup plus classiques dans leur conception, nous n'aurons pas cette problématique. Si l'on ne retrouve pas le système constructif, faire des carottages des dalles à divers endroits peut être une solution, mais ce n'est parfois pas très simple à analyser.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – Nous pouvons aussi supposer que ces constructions des années 60-70 sont certainement moins fiables au fil du temps que les très anciennes, mais encore faut-il le vérifier car tout dépend de chacune des situations. Par exemple, le collège de BOURGANEUF qui est d'une construction très ancienne ne présente probablement pas de

problèmes puisque c'était une époque où les bâtiments étaient d'une certaine construction, notamment en pierre. Je pense qu'il va falloir aujourd'hui faire du cas par cas, justement en fonction de la date de réalisation de ces bâtiments.

M. BOISSIER, Directeur des Bâtiments et des Collèges. – Effectivement, ce sera vraiment du cas par cas. Concernant le collège de FELLETIN, un collège historique, c'est une structure interne, dalles et charpente, béton, ce qui est assez particulier. Des carottages ont été réalisés dans le cadre de travaux de mise en accessibilité, un ascenseur ayant été installé, et nous n'avons eu aucun souci. Sur d'autres collèges anciens, nous sommes également assez tranquilles, mais par contre, nous allons retrouver des planchers bois avec d'autres difficultés.

Mme LA PRESIDENTE. – Avec la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du Département voté en 2016, un certain nombre de collèges ont été expertisés, ce qui ne signifie pas qu'il soit procédé à un diagnostic global de la structure. En revanche, en cas de désordres importants, comme ceux révélés à CROCQ, une telle expertise permet d'aller plus loin. C'est donc ainsi que nous procéderons ; je pense que vous en serez d'accord.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, il est indéniable que dans le fait d'assumer des responsabilités publiques, ce qui prend beaucoup de temps, c'est de gérer des imprévus. *(Sourires.)* Quand des désordres sont constatés dans un établissement scolaire, il faut faire face aux difficultés rencontrées.

Vous nous avez rappelé toutes les mesures d'urgence qui ont été prises, lesquelles s'imposaient évidemment : principe de précaution, arrêté de péril, évacuation des élèves concernés, fermeture de l'établissement, recherche de solutions de remplacement, etc.

En fait, nous sommes là surtout pour parler du présent et de l'avenir, notamment des décisions qu'il faut envisager sur le court terme, s'agissant même de tirer des enseignements pour l'ensemble des bâtiments départementaux. La démarche est incontournable lorsque de tels incidents se produisent.

Une formule figurant en haut de la page 8 intrigue malgré tout : le non-respect des normes de l'époque de construction. Que cela veut-il dire très précisément ? Nous pourrions évoquer pendant des heures ce rapport du 7 mai avec le sens que nous pourrions donner au mot « désordres ». Concernant l'avenir, si j'ai bien compris, la réunion se tient un peu prématurément puisqu'un diagnostic plus précis et plus définitif sera rendu à partir du 15 novembre.

Des désordres ayant été constatés, nous pouvons nous féliciter que pendant 40 ans, rien ne se soit passé. La construction de ce collège date de 1979, à une époque où, même si c'était des structures locales qui prenaient la décision de réaliser, il fallait, dans le contexte de centralisation, pour ne pas dire de parisianisme, quasiment la signature du ministre de l'Education nationale ou de l'un de ses bras droits qui avait délégation de signature pour construire un collège à CROCQ ! Il en était ainsi avant les lois de décentralisation de 1982-1983.

Force est de reconnaître que, jusqu'à présent, quelles que soient les majorités, le sujet des collèges a été plutôt consensuel entre nous, mais il peut y avoir quelques remarques à formuler face à ce genre de situation. Concernant le collège de BOUSSAC évoqué précédemment par M. FOULON, il est vrai que le dossier avait été instruit par Gérard GAUDIN et c'est moi qui l'ai mis en œuvre, et ce dans la continuité et la cohérence.

Je le dis parce que nous pourrions tous polémiquer sur les collèges de nos cantons, y compris sur ce collège Picart Le Doux de BOURGANEUF qui a 120 ans d'existence. Nous en attendions, vous le savez très bien, une rénovation complète, sachant que le dossier était bouclé en 2015. Je connais par avance votre réponse, avec les difficultés financières de l'établissement.

En tout cas, si des mesures importantes doivent être engagées, si des travaux conséquents doivent être entrepris, formulons le souhait que ce ne soit pas au détriment des autres établissements ! Il est vrai que s'agissant des collèges, vous avez tout de même l'habitude d'avoir un décalage important entre les crédits votés et les crédits consommés.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – Pas vous ? Tel n'était pas votre cas ?

M. LOZACH. – Reportons-nous au compte administratif, sachant que sont pris en compte, non pas les deux cités scolaires, mais les 16 autres collèges du Département : en 2020, sur plus de 2 M€ de crédits votés, ce sont 1 060 028 € de crédits consommés.

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – En 2020 !

M. LOZACH. – Oui, d'accord, mais je pourrais citer les chiffres des années précédentes ! Les crédits concernant les collèges ont toujours accusé un taux de consommation très faible.

En tout cas, j'ose espérer que cette situation concernant le collège de CROCQ n'ait pas de répercussions négatives pour l'ensemble des autres collèges du Département et que tout soit financé pour les bâtiments départementaux sans un désordre budgétaire. Il est entendu que là, nous n'avons pas le choix et que nous ne pouvons pas nous décharger sur qui que ce soit. C'est une compétence obligatoire relevant du Conseil départemental, même si, vous l'avez rappelé, l'arrêté de fermeture doit être signé par le maire de la commune concernée. La référence est donc la loi, avec la convention qui nous lie aux EPLE du Département.

A la suite de cette situation constatée, il convient maintenant surtout de prendre en compte le présent et l'avenir. Je n'entre pas dans le débat sur la communication, n'étant pas sur les réseaux sociaux par souci de sérénité personnelle et je ne suis pas prêt d'y aller !

M. FOULON, Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – Vous avez raison, moi, non plus !

Mme LA PRESIDENTE. – Cette réunion plénière exceptionnelle devait, en vertu de notre règlement intérieur, se tenir avant le 13 novembre puisque nous avions un mois pour l'organiser, sachant que la demande en avait été faite le 13 octobre.

Vous parliez également des moyens, sujet dont nous reparlerons en décembre dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Mais compte tenu de la teneur du projet de loi de finances pour 2022, vous savez les craintes que nous nourrissons déjà pour les départements ruraux et hyper-ruraux. Un changement de certains indicateurs nous laisse entendre que sur les dotations de péréquation, nous serions un peu moins bien considérés dans les années à venir car devenant un peu plus « riches » qu'auparavant. En revanche, un département, telle la Seine-Saint-Denis, a négocié son processus de recentralisation des allocations RSA et nous savons par quel biais il y sera procédé, si bien que ce département deviendra un peu moins riche pendant que la Creuse deviendra un peu plus riche ! Nous y perdrons donc quand d'autres départements de taille plus importante risquent d'y gagner.

C'est donc compliqué en termes de visibilité sur les finances, mais nous en reparlerons en décembre.

Par ailleurs, vous avez souligné un point qui nous inquiète et je repense au collège de FELLETIN. Dans le cadre de l'opération de changement des menuiseries, il a fallu – et, bien sûr, je ne l'ai pas fait sans regret – mettre une pénalité de retard à une entreprise du Département pour non-respect des délais. Par conséquent, ce sont là aussi de multiples éléments qui se percutent en termes d'appels d'offres et de réalisations de chantiers. Vous avez donc raison, monsieur LOZACH, un décalage est malheureusement trop souvent observé en termes de consommation des crédits car à la suite des crédits votés, il faut un certain temps de réalisation en termes de délais si nous voulons travailler avec les entreprises locales. Par ailleurs, ce n'est pas une crainte qui s'éloigne, bien au contraire ! Lorsque nous rencontrons les entreprises du bâtiment, en particulier dans le Département, la pénurie de main-d'œuvre et de collaborateurs nous incite à nourrir de grandes craintes quant à la réalisation de la commande publique dans les mois, voire les années à venir. Le lycée des métiers du bâtiment que nous avons la chance d'avoir à FELLETIN devrait proposer les formations de tout ce dont les entreprises ont besoin en termes de compétences et de qualifications.

La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Puisque nous évoquons les collèges, je souhaite revenir sur une question que nous avions, M. AVIZOU et moi-même, déjà posée voilà plusieurs années au sujet du dialogue de gestion. Puisque nous parlons de communication, de transparence et d'efficacité, nous avions émis le souhait, M. AVIZOU et moi-même, d'être associés à ce dialogue de gestion. Nous avons recommencé, M. BOURGUIGNON et moi-même, à en faire la demande auprès de M. DAULNY. Bref, c'est un jeu de ping-pong et nous ne sommes toujours pas associés à ce dialogue de gestion en ce qui concerne le collège Martin Nadaud. Je trouve donc qu'en termes d'efficacité et de communication, des progrès mériteraient là d'être faits !

Mme LA PRESIDENTE. – Je vais donner la parole à Marie-Christine BUNLON, aujourd'hui en charge de la vie collégienne, mais nous notons votre demande dont je pensais qu'elle avait été suivie d'effet.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Tout à fait, la demande avait été notée et oui, notre souhait était que vous soyez associés au dialogue de gestion et donc aux discussions.

Mme PENICAUD. – Surtout, lorsque le CA a lieu quelques jours avant ou après le dialogue de gestion, comprenez que nous soyons mis en difficulté. Nous ne savons ce qui a été fait et dit, si bien que nous répétons les mêmes choses et qu'en termes d'efficacité, nous sommes quasiment nuls.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait ! C'est une très bonne et pertinente remarque. Votre demande doit être suivie d'effet et Mme BUNLON s'en charge afin qu'il en soit bien ainsi.

Mme PENICAUD. – Merci !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – En guise de complément, quand ces dialogues de gestion ont-ils lieu dans les collèges, en termes de calendrier ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – En fait, ils n'ont pas lieu dans les collèges…

Mme MARTIN. – Où, alors ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Ces dialogues de gestion sont recentralisés ici, au Département.

Mme MARTIN. – Et c'est collège par collège ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Oui, et c'est une demi-journée par collège.

Mme MARTIN. – D'accord.

Nous aussi, Philippe BAYOL et moi-même, nous souhaitons vivement y être associés.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Bien entendu, d'autant que c'est une discussion avec tous les représentants du collège. Les derniers dialogues de gestion ont eu lieu courant septembre-octobre et ils se tiennent dans les locaux du Département. En tout cas, je vais effectivement faire un rappel pour que vous puissiez y participer.

Mme LA PRESIDENTE. – Si tous ont eu lieu, je propose que les comptes rendus de ces dialogues de gestion soient transmis à tous les élus le plus rapidement possible.

En fait, ils se tiennent ici, du moins avenue Pierre Leroux, pour éviter aussi de mobiliser un certain nombre de services du Conseil départemental, tels que RH, Education ou Bâtiments.

Auriez-vous, chers collègues, d'autres remarques ou souhaits à formuler ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Puisque Isabelle PENICAUD prononçait le nom de Guy AVIZOU, j'en profite, alors que cette séance s'achève, pour nous inviter tous à nous réjouir que notre ancien collègue ait été décoré samedi de l'Ordre national du Mérite. N'étant plus parmi nous, nous pouvons tous penser à lui, un homme œcuménique, qui méritait bien, sans mauvais jeu de mots, « son Ordre » national du Mérite. C'est un honnête homme et un homme d'équilibre. Nous ne pouvons donc tous que nous réjouir pour lui qu'il ait reçu cette décoration.

Mme LA PRESIDENTE. – Il mérite même certainement beaucoup plus que cela ! Nous en sommes tous d'accord et Patrice MORANÇAIS était d'ailleurs présent à ses côtés samedi après-midi.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je vous invite à vous prononcer sur la proposition visant à me donner acte de la communication des informations transmises par ledit rapport. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous vous tiendrons au courant, soit en CP, soit lors de la séance plénière prévue en décembre prochain, de la suite donnée à ce dossier afférent à la situation du collège de CROCQ.

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Merci à tous de votre présence et je vous souhaite une très belle journée.

La séance est levée.

(La séance est levée à neuf heures quarante.)

———